

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - COMMUNE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21440153100014

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES TRESOR
CHATEAUBRIANT

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : COMMUNE - SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	32
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	34
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	35
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	37
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	38
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	40
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	41

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques engagés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE
44153COMMUNE
COMMUNE - SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1838
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	35
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
617639	1143	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	602.22	0
2	Produit des impositions directes/population	223.23	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	652.52	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	168.53	0
5	Encours de dette/population	291.33	0
6	DGF/population	198.3	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.47 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.988735 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.26 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.446467 %	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 395 095,84	1 151 700,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 243 395,84
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 395 095,84	1 395 095,84

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	443 670,00	794 453,19
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	517 546,00	246 630,00
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 79 867,19	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 041 083,19	1 041 083,19
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		2 436 179,03	2 436 179,03

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	335 650,00	0,00	372 700,00	372 700,00	372 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	478 200,00	0,00	504 700,00	504 700,00	504 700,00
014	Atténuations de produits	13 900,00	0,00	13 900,00	13 900,00	13 900,00
65	Autres charges de gestion courante	126 150,00	0,00	134 250,00	134 250,00	134 250,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		953 900,00	0,00	1 025 550,00	1 025 550,00	1 025 550,00
66	Charges financières	12 800,00	0,00	10 600,00	10 600,00	10 600,00
67	Charges exceptionnelles	27 600,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	576,67		775,84	775,84	775,84
Total des dépenses réelles de fonctionnement		994 876,67	0,00	1 062 925,84	1 062 925,84	1 062 925,84
023	Virement à la section d'investissement (5)	381 000,00		321 000,00	321 000,00	321 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	11 490,00		11 170,00	11 170,00	11 170,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		392 490,00		332 170,00	332 170,00	332 170,00
TOTAL		1 387 366,67	0,00	1 395 095,84	1 395 095,84	1 395 095,84

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 395 095,84
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	144 000,00	0,00	154 800,00	154 800,00	154 800,00
73	Impôts et taxes	511 600,00	0,00	523 100,00	523 100,00	523 100,00
74	Dotations et participations	451 700,00	0,00	435 000,00	435 000,00	435 000,00
75	Autres produits de gestion courante	28 900,00	0,00	30 800,00	30 800,00	30 800,00
Total des recettes de gestion courante		1 136 200,00	0,00	1 151 700,00	1 151 700,00	1 151 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 136 200,00	0,00	1 151 700,00	1 151 700,00	1 151 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 136 200,00	0,00	1 151 700,00	1 151 700,00	1 151 700,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	243 395,84
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 395 095,84
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	332 170,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	37 600,00	18 150,00	8 750,00	8 750,00	26 900,00
204	Subventions d'équipement versées	4 800,00	4 800,00	5 600,00	5 600,00	10 400,00
21	Immobilisations corporelles	514 641,00	322 071,00	18 630,00	18 630,00	340 701,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	23 000,00	23 000,00	29 000,00	29 000,00	52 000,00
	Total des opérations d'équipement	202 787,00	149 525,00	235 475,00	235 475,00	385 000,00
	Total des dépenses d'équipement	782 828,00	517 546,00	297 455,00	297 455,00	815 001,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	73 600,00	0,00	75 800,00	75 800,00	75 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		25 415,00	25 415,00	25 415,00
	Total des dépenses financières	73 600,00	0,00	146 215,00	146 215,00	146 215,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	856 428,00	517 546,00	443 670,00	443 670,00	961 216,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	39 600,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	39 600,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	896 028,00	517 546,00	443 670,00	443 670,00	961 216,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

79 867,19

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 041 083,19

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	141 658,00	16 630,00	30 000,00	30 000,00	46 630,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	230 000,00	230 000,00	0,00	0,00	230 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	371 658,00	246 630,00	30 000,00	30 000,00	276 630,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	28 700,00	0,00	81 500,00	81 500,00	81 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	341 359,67	0,00	350 783,19	350 783,19	350 783,19
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	395 059,67	0,00	432 283,19	432 283,19	432 283,19
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	766 717,67	246 630,00	462 283,19	462 283,19	708 913,19
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	381 000,00		321 000,00	321 000,00	321 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	11 490,00		11 170,00	11 170,00	11 170,00
041	Opérations patrimoniales (4)	39 600,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	432 090,00		332 170,00	332 170,00	332 170,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (- PAR + VOTE)
	TOTAL	1 198 807,67	246 630,00	794 453,19	794 453,19	1 041 083,19

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 041 083,19
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	332 170,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	372 700,00		372 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	504 700,00		504 700,00
014	Atténuations de produits	13 900,00		13 900,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	134 250,00		134 250,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	10 600,00	0,00	10 600,00
67	Charges exceptionnelles	26 000,00	11 170,00	37 170,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	775,84		775,84
023	Virement à la section d'investissement		321 000,00	321 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 062 925,84	332 170,00	1 395 095,84

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 395 095,84
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	75 800,00	0,00	75 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	385 000,00		385 000,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	26 900,00	0,00	26 900,00
204	Subventions d'équipement versées	10 400,00	0,00	10 400,00
21	Immobilisations corporelles (6)	340 701,00	0,00	340 701,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	52 000,00	0,00	52 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	45 000,00	0,00	45 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	25 415,00		25 415,00
Dépenses d'investissement – Total		961 216,00	0,00	961 216,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	79 867,19
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 041 083,19
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	8 000,00		8 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	154 800,00		154 800,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	523 100,00		523 100,00
74	Dotations et participations	435 000,00		435 000,00
75	Autres produits de gestion courante	30 800,00	0,00	30 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 151 700,00	0,00	1 151 700,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	243 395,84
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 395 095,84
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	81 500,00	0,00	81 500,00
13	Subventions d'investissement	46 630,00	0,00	46 630,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	230 000,00	0,00	230 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		11 170,00	11 170,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		321 000,00	321 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		358 130,00	332 170,00	690 300,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	350 783,19
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 041 083,19
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	335 650,00	372 700,00	372 700,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	2 750,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	3 600,00	3 600,00	3 600,00
60612	Energie - Electricité	33 000,00	33 000,00	33 000,00
60621	Combustibles	13 000,00	14 000,00	14 000,00
60622	Carburants	14 000,00	13 500,00	13 500,00
60623	Alimentation	40 000,00	50 000,00	50 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	200,00	200,00	200,00
60631	Fournitures d'entretien	4 000,00	5 000,00	5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	6 000,00	6 000,00	6 000,00
60633	Fournitures de voirie	18 000,00	18 000,00	18 000,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	1 200,00	1 200,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	2 200,00	2 200,00
6067	Fournitures scolaires	8 500,00	8 600,00	8 600,00
6068	Autres matières et fournitures	42 000,00	40 000,00	40 000,00
611	Contrats de prestations de services	4 300,00	11 000,00	11 000,00
6135	Locations mobilières	7 500,00	6 000,00	6 000,00
61521	Entretien terrains	500,00	500,00	500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	15 000,00	15 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	50 000,00	50 000,00	50 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	6 000,00	10 000,00	10 000,00
61524	Entretien bois et forêts	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	7 000,00	6 000,00	6 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 000,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	4 500,00	5 000,00	5 000,00
6168	Autres primes d'assurance	6 700,00	7 000,00	7 000,00
617	Etudes et recherches	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6188	Autres frais divers	1 500,00	25 000,00	25 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	500,00	500,00	500,00
6226	Honoraires	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6228	Divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	1 200,00	1 200,00
6237	Publications	3 600,00	4 000,00	4 000,00
6247	Transports collectifs	1 200,00	1 300,00	1 300,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	500,00	500,00
6256	Missions	200,00	200,00	200,00
6257	Réceptions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	2 800,00	2 800,00
6262	Frais de télécommunications	5 000,00	5 800,00	5 800,00
6281	Concours divers (cotisations)	600,00	600,00	600,00
6284	Redevances pour services rendus	1 200,00	1 200,00	1 200,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	2 000,00	3 500,00	3 500,00
63512	Taxes foncières	3 700,00	3 700,00	3 700,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	100,00	100,00	100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	478 200,00	504 700,00	504 700,00
6218	Autre personnel extérieur	300,00	10 000,00	10 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	300,00	300,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 200,00	5 400,00	5 400,00
6411	Personnel titulaire	266 000,00	290 000,00	290 000,00
6413	Personnel non titulaire	40 000,00	35 000,00	35 000,00
64162	Emplois d'avenir	500,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	50 000,00	52 000,00	52 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	78 000,00	78 000,00	78 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	500,00	700,00	700,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	700,00	700,00	700,00
64731	Allocations chômage versées directement	5 200,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	3 500,00	4 000,00	4 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	1 400,00	1 400,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 000,00	2 200,00	2 200,00
014	Atténuations de produits	13 900,00	13 900,00	13 900,00
739211	Attributions de compensation	13 900,00	13 900,00	13 900,00
65	Autres charges de gestion courante	126 150,00	134 250,00	134 250,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6531	Indemnités	36 200,00	42 000,00	42 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	
			Affiché le ID : 044-214401531-20200309-BP_2020_PRINC-BF	Vote (4)
6533	Cotisations de retraite	1 600,00	1 800,00	1 800,00
6535	Formation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	200,00	700,00	700,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	40 000,00	43 500,00	43 500,00
6558	Autres contributions obligatoires	19 500,00	22 000,00	22 000,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	2 400,00	2 500,00	2 500,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	7 100,00	5 000,00	5 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	3 900,00	5 000,00	5 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	12 000,00	9 500,00	9 500,00
658822	Aides	250,00	250,00	250,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		953 900,00	1 025 550,00	1 025 550,00
66	Charges financières (b)	12 800,00	10 600,00	10 600,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 800,00	10 600,00	10 600,00
67	Charges exceptionnelles (c)	27 600,00	26 000,00	26 000,00
6713	Secours et dots	7 600,00	6 000,00	6 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	20 000,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	576,67	775,84	775,84
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		994 876,67	1 062 925,84	1 062 925,84
023	Virement à la section d'investissement	381 000,00	321 000,00	321 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	11 490,00	11 170,00	11 170,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	11 170,00	11 170,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	11 490,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		392 490,00	332 170,00	332 170,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		392 490,00	332 170,00	332 170,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 387 366,67	1 395 095,84	1 395 095,84

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 395 095,84
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	8 000,00	8 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	8 000,00	8 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	144 000,00	154 800,00	154 800,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	9 200,00	18 000,00	18 000,00
704	Travaux	7 500,00	7 500,00	7 500,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	110 000,00	98 000,00	98 000,00
70688	Autres prestations de services	1 800,00	1 600,00	1 600,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	13 200,00	4 400,00	4 400,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	800,00	800,00	800,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	23 000,00	23 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	1 500,00	1 500,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	1 500,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	511 600,00	523 100,00	523 100,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	394 000,00	394 000,00	394 000,00
73221	FNGIR	5 800,00	5 800,00	5 800,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	33 000,00	30 000,00	30 000,00
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	53 700,00	67 000,00	67 000,00
7333	Taxes funéraires	100,00	100,00	100,00
7336	Droits de place	800,00	800,00	800,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	24 200,00	25 400,00	25 400,00
74	Dotations et participations	451 700,00	435 000,00	435 000,00
7411	Dotation forfaitaire	231 000,00	232 000,00	232 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	115 200,00	100 000,00	100 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	19 400,00	18 000,00	18 000,00
744	FCTVA	1 800,00	6 000,00	6 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	800,00	800,00
7478	Participat° Autres organismes	11 000,00	10 000,00	10 000,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	22 000,00	17 000,00	17 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	13 800,00	13 000,00	13 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	37 500,00	35 000,00	35 000,00
7484	Dotation de recensement	0,00	3 200,00	3 200,00
75	Autres produits de gestion courante	28 900,00	30 800,00	30 800,00
752	Revenus des immeubles	28 000,00	30 000,00	30 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	900,00	800,00	800,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 136 200,00	1 151 700,00	1 151 700,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 136 200,00	1 151 700,00	1 151 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 136 200,00	1 151 700,00	1 151 700,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	243 395,84
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 395 095,84
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	37 600,00	8 750,00	8 750,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	32 000,00	3 850,00	3 850,00
2051	Concessions, droits similaires	5 600,00	4 900,00	4 900,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	4 800,00	5 600,00	5 600,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	4 800,00	5 600,00	5 600,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	514 641,00	18 630,00	18 630,00
2111	Terrains nus	20 722,00	8 250,00	8 250,00
2112	Terrains de voirie	1 886,00	614,00	614,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	10 400,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	10 113,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	14 400,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	236 000,00	19 000,00	19 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	7 600,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	116 000,00	-24 406,00	-24 406,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	51 000,00	15 000,00	15 000,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	5 900,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	16 800,00	1 000,00	1 000,00
2184	Mobilier	5 620,00	-3 828,00	-3 828,00
2188	Autres immobilisations corporelles	18 200,00	3 000,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	23 000,00	29 000,00	29 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	40 000,00	40 000,00
2313	Constructions	23 000,00	-20 000,00	-20 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	9 000,00	9 000,00
70	Opération d'équipement n° 70 (5)	53 262,00	0,00	0,00
73	Opération d'équipement n° 73 (5)	85 000,00	100 000,00	100 000,00
74	Opération d'équipement n° 74 (5)	64 525,00	135 475,00	135 475,00
Total des dépenses d'équipement		782 828,00	297 455,00	297 455,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	73 600,00	75 800,00	75 800,00
1641	Emprunts en euros	73 600,00	75 800,00	75 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	45 000,00	45 000,00
276348	Créance Autres communes	0,00	45 000,00	45 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	25 415,00	25 415,00
Total des dépenses financières		73 600,00	146 215,00	146 215,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		856 428,00	443 670,00	443 670,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	39 600,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	39 600,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		39 600,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		896 028,00	443 670,00	443 670,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	517 546,00
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	79 867,19
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 041 083,19
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	141 658,00	30 000,00	30 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	17 000,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	19 300,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	46 000,00	15 000,00	15 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	15 000,00	15 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	59 358,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	230 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	230 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		371 658,00	30 000,00	30 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	370 059,67	432 283,19	432 283,19
10222	FCTVA	28 700,00	79 500,00	79 500,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	2 000,00	2 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	341 359,67	350 783,19	350 783,19
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	25 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		395 059,67	432 283,19	432 283,19
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		766 717,67	462 283,19	462 283,19
021	Virement de la sect° de fonctionnement	381 000,00	321 000,00	321 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	11 490,00	11 170,00	11 170,00
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	15,00	14,00	14,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	10 335,00	10 019,00	10 019,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 140,00	1 137,00	1 137,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		392 490,00	332 170,00	332 170,00
041	Opérations patrimoniales (9)	39 600,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	39 600,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		432 090,00	332 170,00	332 170,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 198 807,67	794 453,19	794 453,19

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	246 630,00
-----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 041 083,19
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 70 (1)
LIBELLE : Ecole publique nouvelle + cantine****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 10 000,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	10 000,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	10 000,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 73 (1)
LIBELLE : Rue de la Vigne - Travaux de voirie****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 85 000,00	100 000,00	b 100 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	85 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	85 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-185 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 74 (1)
LIBELLE : Vestiaires terrain sports****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 64 525,00	135 475,00	b 135 475,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	64 525,00	135 475,00	135 475,00	0,00
2313	Constructions	0,00	64 525,00	135 475,00	135 475,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 30 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	30 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	15 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	15 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-170 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020

Reçu en préfecture le 12/03/2020

Affiché le

ID : 044-214401531-20200309-BP_2020_PRINC-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 050 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 050 000,00									
10000330049	Crédit Mutuel	14/11/2016	2017-03-01	06/07/2017	100 000,00	F		1,000	1,000	EURO	T	X Autres	N	A-1
	CREDIT AGRICOLE	22/12/2014	2014-12-22	30/09/2015	450 000,00	F		1,990	1,990	EURO	T	X Autres	N	A-1
	ATLANTIQUE VENDÉE													
70005694203	CREDIT AGRICOLE	05/06/2007	2007-06-05	05/09/2007	300 000,00	F		4,000	4,000	EURO	T	X Autres	N	A-1
	ATLANTIQUE VENDÉE													
7005694149	CREDIT AGRICOLE	29/03/2007	2007-03-29	15/06/2007	200 000,00	F		3,800	3,800	EURO	T	X Autres	N	A-1
	ATLANTIQUE VENDÉE													
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 050 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
A2.2**

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		514 196,43					75 764,73	10 521,19	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		514 196,43					75 764,73	10 521,19	0,00	0,00
10000330049	N	0,00	A-1	84 356,12	12,50	F		1,000	6 367,74	819,74	0,00	0,00
70005694203	N	0,00	A-1	328 768,84	10,75	F		1,990	28 442,81	6 331,11	0,00	0,00
7005694149	N	0,00	A-1	63 387,80	2,50	F		4,000	24 601,00	2 169,56	0,00	0,00
7005694149	N	0,00	A-1	37 683,67	2,25	F		3,800	16 353,18	1 200,78	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
Total général		0,00		514 196,43					75 764,73	10 521,19	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	514 196,43	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE****DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****A2.6****A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		101 215,00	I 101 215,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		75 800,00	75 800,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	75 800,00	75 800,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		25 415,00	25 415,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	25 415,00	25 415,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	101 215,00	517 546,00	79 867,19	698 628,19

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		413 670,00	III 413 670,00
Ressources propres externes de l'année (a)		81 500,00	81 500,00
10222	FCTVA	79 500,00	79 500,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	2 000,00	2 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		332 170,00	332 170,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	14,00	14,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	10 019,00	10 019,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 137,00	1 137,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	321 000,00	321 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	413 670,00	246 630,00	0,00	350 783,19	1 011 083,19

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 698 628,19
Ressources propres disponibles	IV 1 011 083,19
Solde	V = IV – II (6) 312 455,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					3 562 883,13	2 276 271,42										80 252,46	108 346,94	
ATLANTIQUE HABITATIONS	1994	X Autres	Construction 4 logements locat-ifs au Lotissement des Chêneau-x	CAISSE DES DEPOTS	217 673,72	87 917,40	9,00	A	F	4,800	F		4,800	A-1	EURO	4 220,04	8 039,14	
Atlantique Habitations	1993	C	Acquisition rénovation maison-5 rue de Châteaubriant par-Loire-Atlantique habitations	CAISSE DES DEPOTS	38 812,76	14 082,53	7,00	A	F	5,800	F		5,800	A-1	EURO	816,79	1 687,99	
Atlantique Habitations	1999	C	Loire-Atlantique Habitations-Construction 8 logements HLM-rue des Chêneaux (1999)	CAISSE DES DEPOTS	324 207,84	169 663,11	13,00	A	F	4,300	F		4,300	A-1	EURO	7 295,51	10 012,98	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Atlantique Habitations	1999	C	Loire-Atlantique Habitations-PLA LM Maisons locatives 1999-rue des Chêneaux	CAISSE DES DEPOTS	68 222,76	33 501,30	12,00	A	F		3,800	F		3,800	A-1	EURO	1 273,05	2 255,28
Atlantique Habitations	2000	C	Presbytère St-Aubin	CAISSE DES DEPOTS	110 513,50	4 125,79	0,50	T	F		4,300	F		4,300	A-1	EURO	65,59	4 125,79
Atlantique Habitations	2008	C	Construction foyer de vie l'Ehretia	CAISSE DES DEPOTS	1 353 000,00	992 554,81	20,00	A	F	Euribor 10 mois	3,530	F	Euribor 10 mois	3,530	A-1	EURO	35 037,18	34 989,75
Atlantique Habitations	2008	C	Construction 12 pavillons locatifs sociaux rue Abbé Deniau	CAISSE DES DEPOTS	797 000,00	630 142,03	23,00	A	F		2,350	F		2,350	A-1	EURO	14 808,34	20 970,15
Atlantique Habitations	2004	C	Construction 9 maisons locatives, rue Abbé Deniau (hameau des Néfliers	CAISSE DES DEPOTS	482 000,00	293 867,39	17,00	A	F		4,700	F		4,700	A-1	EURO	13 811,77	17 286,32
CAISSE DES DEPOTS	1991	C	Constr. 4 pavillons locatifs-au Lotissement des Cheneaux-Loire-Atlantique Habitations	CAISSE DES DEPOTS	171 452,55	50 417,06	5,00	A	F		5,800	F		5,800	A-1	EURO	2 924,19	8 979,54
TOTAL GENERAL					3 562 883,13	2 276 271,42											80 252,46	108 346,94

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	188 599,40
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	86 285,92
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	274 885,32
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 151 700,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	23,87

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	1,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Adjoint administratif territorial	C	0,00	1,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	7,00	11,00	8,76	0,86	9,62
Adjoint technique territorial	C	2,00	6,00	8,00	5,96	0,86	6,82
Adjoint technique territorial principal de 1re classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 2e classe	C	1,00	1,00	2,00	1,80	0,00	1,80
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		6,00	8,00	14,00	11,56	0,86	12,42

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	389	0,00	A Autres	A Contractuel
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
01/01/2020 - Constr. 4 pavillons locatifs-au Lotissement des Cheneaux-Loire-Atlantique Habitations	CAISSE DES DEPOTS		CAISSE DES DEPOTS	56 594,76
01/01/2020 - Acquisition rénovation maison-5 rue de Châteaubriant par-Loire-Atlantique habitations	Atlantique Habitations		CAISSE DES DEPOTS	16 716,59
01/01/2020 - Construction 4 logements locat-ifs au Lotissement des Chêneau-x	ATLANTIQUE HABITATIONS		CAISSE DES DEPOTS	106 112,61
01/01/2020 - Loire-Atlantique Habitations-Construction 8 logements HLM-rue des Chêneaux (1999)	Atlantique Habitations		CAISSE DES DEPOTS	217 714,84
01/01/2020 - Loire-Atlantique Habitations-PLA LM Maisons locatives 1999-rue des Chêneaux	Atlantique Habitations		CAISSE DES DEPOTS	41 066,99
01/01/2020 - Presbytère St-Aubin	Atlantique Habitations		CAISSE DES DEPOTS	4 147,73
01/01/2020 - Construction foyer de vie l'Ehretia	Atlantique Habitations		CAISSE DES DEPOTS	1 365 501,55
01/01/2020 - Construction 12 pavillons locatifs sociaux rue Abbé Deniau	Atlantique Habitations	Atlantique Habitations	CAISSE DES DEPOTS	808 096,72
01/01/2020 - Construction 9 maisons locatives, rue Abbé Deniau (hameau des Néfliers"	Atlantique Habitations	Atlantique Habitations	CAISSE DES DEPOTS	404 361,51
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 04/03/2020

Présenté par le Maire (1),
 A SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX, le 09/09/2003
 le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX, le 09/03/2020
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ADRON Luc	
BARRAT Patricia	
BERTRAND Michel	
BOUCHERIE Franck	
BOUTIN Régis	
BRIAND Christelle	
CAVÉ Jean-Yves	
FOUGERE Elise	
GAUVIN Michel	
GOUJON Dominique	
LE FLEM Corinne	
LE ROUX Valérie	
LOOF Sébastien	
PAILLARD Eric	
PANTECOUTEAU Jacqueline	
RABU Daniel	
RETIF Laureline	
RETIF Nicolas	
SECHET Marie-Paule	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil municipal.